



## REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les divers points non prévus par les statuts de l'association FRIENDS POKER CLUB. Le présent règlement intérieur est disponible sur le site Internet de l'association.

### L'ASSOCIATION

#### Objet

Le Friends Poker Club a pour but de se réunir pour jouer au poker, sans engagement d'argent conformément aux lois sur les jeux d'argent.

#### Organisation

Le mode de fonctionnement et l'organisation du Friends Poker Club sont définis par les statuts de l'association. Ces statuts sont consultables sur simple demande.

#### Activités

Deux activités sont proposées toute au long de la saison.

- Le Challenge de l'Amitié se déroulant de façon hebdomadaire (Cf : Règlement - Jeux & Compétitions - Challenge de l'Amitié).
  - ♣ Une ou plusieurs tables de Sit'n Go
  - ♣ Une ou plusieurs tables Cash Game
  - ♣ La coupe Heads-Up
  
- Le Tour des Potes se déroulant sous la formule Deep-stack à structure lente d'une journée entière. Il se compose de dix étapes à raison d'un tournoi par mois (Cf : Règlement - Jeux & Compétitions - Tour des Potes).

Les sessions en semaine pourront donner la possibilité à des non adhérents d'avoir accès à une initiation (en Cash Game ou en Sit'n Go).

Seuls les adhérents pourront prétendre aux classements du Challenge de l'Amitié et du Tour des Potes.

Le classement général de chaque compétition est actualisé après chaque tournoi. En fin de saison les premiers des classements pourront être récompensés.

Toutes les compétitions organisées par le Friends Poker Club sont régies par le règlement Jeux et Compétitions disponible sur simple demande et sur le site Internet.



### ADHESION

#### Demande d'adhésion

Les feuilles de demande d'adhésion sont disponibles à la salle de l'association, sur le site Internet du club et au forum des associations.

Une fois la demande d'adhésion correctement remplie, celle-ci sera soumise au Bureau pour acceptation. En cas de refus, la réponse sera donnée dans les jours suivants par courrier postal ou électronique. Toute absence de réponse dans les 15 jours sera considérée comme une acceptation.

Après l'acceptation, le paiement de l'adhésion s'effectuera dès le premier jour de la participation à une des formules choisies.

La personne acquiert dès lors le statut d'adhérent et l'accès aux compétitions.

#### Cotisation

Le montant de l'adhésion est fixé annuellement par le Bureau et validé par l'Assemblée Générale.

Le versement de l'adhésion annuelle se fait en une seule fois par chèque à l'ordre du Friends Poker Club ou en espèces.

Toute adhésion versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de l'adhésion en cours d'année notamment en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre.

Le montant de l'adhésion est indiqué sur la fiche demande d'adhésion.

L'initiation (une soirée le mercredi) ou invitation (une étape du Tour des Potes) n'est valable qu'une seule fois par saison. Ensuite, la personne devra prendre une adhésion.

Il n'est pas prévu d'adhésion pour une période donnée (semaine, mois, trimestre, ...)

#### Adhésion en cours d'année

L'association accepte les adhésions en cours d'année, les tarifs précédemment cités restent applicables.

#### Renouvellement

Le renouvellement de l'adhésion s'effectue tous les ans en début de saison. Celui-ci n'est pas automatique, l'adhérent peut émettre son désir au travers de la demande de pré-adhésion proposée par le Bureau en fin de saison.

L'adhésion définitive pour la saison se fera en signant la nouvelle fiche d'adhésion et en s'acquittant de la cotisation en début de saison.

La saison commence début septembre et se termine fin juin.



### Exclusion

Les motifs suivants peuvent déclencher l'exclusion temporaire ou définitive d'un adhérent :

- ✓ Propos désobligeants envers les autres membres (adhérents ou Bureau),
- ✓ Détérioration du matériel,
- ✓ Comportement non conforme avec l'éthique de l'association,
- ✓ Non-respect du règlement intérieur,
- ✓ Non-respect des règles sanitaires,
- ✓ Non-respect des normes juridiques en vigueur en France sur les jeux d'argent.

### Démission

L'adhérent démissionnaire devra adresser, sous lettre recommandée avec AR ou remettre en main propre contre un récépissé, sa décision au bureau sans avoir à justifier son choix. Le bureau ne peut en aucun cas refuser une démission. Aucune restitution de cotisation ne sera faite.

Celui-ci sera alors retiré des classements des différentes compétitions auxquelles il participait. Il sera également supprimé de la liste des adhérents et ne recevra plus les mails d'informations concernant le club.

## RESPECT DES LOIS

Le Friends Poker Club est une association de la mairie de Montigny-le-Bretonneux, il est donc impératif de respecter toutes les consignes (sanitaire, de sécurité, de présence dans les locaux, etc. ...) données par la mairie

Tous les locaux sont non-fumeur. Les fumeurs seront donc tenus de sortir des locaux et devront respecter l'environnement en jetant leurs mégots dans les cendriers qui sont mis à leur disposition et non par terre.

De plus, chacun est tenu de respecter les règles suivantes :

- Aucune substance illicite ne sera autorisée dans l'enceinte des locaux
- Les vols avérés seront sanctionnés.
- Interdiction de proférer des insultes.
- Interdiction de se livrer à des humiliations de quelques sortes.
- Respect des décisions du Directeur de Tournoi lors de litige dans les tournois.
- Respect des décisions des membres du Bureau.
- Il est interdit de manger à la table de jeu.
- Il est interdit de poser ses bouteilles ou cannettes sur les tables.
- La convivialité et le respect de l'adversaire dans le succès comme dans la défaite sont des valeurs fondamentales qu'il appartiendra à chaque adhérent de respecter et de faire respecter.



### DIVERS

#### Droit à l'image - CNIL

En participant aux tournois de l'association, vous pouvez apparaître sur les photos et/ou vidéos qui seront prises dans le cadre de l'activité associative. Ces photos peuvent servir à mettre à jour le site Internet de l'association et ce, afin de la présenter auprès de nos partenaires, des pouvoirs publics ou du grand public lors de l'organisation de tournois caritatifs par exemple.

Il est possible également qu'une photographie vous représente sur un support tel qu'un guide des associations.

En cas de refus de l'utilisation de votre image par l'association, il sera nécessaire de nous en informer par voie écrite.

Toutes les informations inscrites sur votre bulletin d'adhésion font l'objet d'un traitement informatique et sont exploitées uniquement par le Bureau de l'association. En application des articles 39 et suivants la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

#### Licence du Friends Poker Club

Le logo appartient à l'association.

Il ne devra pas être utilisé, ni reproduit, ni diffusé à des fins commerciales. Son utilisation et exploitation en dehors des actions citées précédemment sont autorisées qu'à la condition de le faire valoir accompagné de la mention «Friends Poker Club».

### FACEBOOK

L'association dispose d'un mur Facebook. Pour rejoindre le groupe, la demande doit être validée par un membre du Bureau.

#### Messages indésirables

Seront supprimés sans avertissement :

- Tous les messages jugés indésirables.
- Les messages comportant insultes et propos diffamants.
- Les liens pointant vers des sites à caractères illégaux, pornographique ou xénophobe.
- Les messages contenant de la publicité commerciale.

### ANNEXE

L'annexe 01 portant sur les règles sanitaires est jointe à la mise à jour de septembre 2021.



### ANNEXE

#### Annexe 01 du 1<sup>er</sup> septembre 2021

Conformément à la décision du gouvernement, depuis le 21 juillet 2021, de la directive de la mairie de Montigny-le-Bretonneux intitulé « PROTOCOLE PASS SANITAIRE » du 27 Août 2021, le pass sanitaire est obligatoire dans tous les locaux municipaux mis à disposition des associations. Il sera donc exigé pour participer à un tournoi organisé par le Friends Poker Club et ce jusqu'à nouvel ordre.

#### **Le protocole sanitaire suivant sera mis en place lors des tournois**

- ✓ Pass sanitaire pour toutes les personnes présentes dans la salle du tournoi.
- ✓ Le matériel (tables et chaises) mis à disposition par la mairie sera désinfecté avant et après son utilisation.
- ✓ Le nombre de joueurs par table pourra être limité pour respecter la distanciation entre joueurs.
- ✓ Les tables seront espacées de sorte qu'une distance d'un mètre au minimum soit respectée entre les dossiers des chaises dos à dos.
- ✓ La prise de température sera faite à tous les participants en arrivant.
- ✓ Tous les joueurs devront porter un masque avant d'entrer dans la salle de jeu et le conserver en permanence.
- ✓ L'utilisation du gel hydroalcoolique sera obligatoire avant d'entrer dans la salle et à chaque déplacement (un flacon sera disponible sur chaque table).
- ✓ Du savon liquide sera mis à disposition dans les toilettes.
- ✓ Les joueurs devront quitter la salle au fur et à mesure de leur élimination du tournoi.
- ✓ Il ne sera pas permis de manger ou boire à la table de jeu.
- ✓ L'utilisation de la vaporette sera interdite.
- ✓ Le participant s'engage à respecter ce protocole et à signaler au Bureau l'apparition de symptômes ou de cas avéré de contamination.